Contribution de l'UICN à la 11e session plénière de l'IPBES

Onzième session plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Windhoek, Namibie, 9-16 décembre 2024

Principales considérations

L'UICN reconnaît et félicite les efforts considérables menés par toutes les parties impliquées à l'IPBES au cours du biennum 2023-2024. Les principales considérations de l'UICN pour la session plénière de l'IPBES sont présentées ci-dessous et développées avec des commentaires plus détaillés aux pages suivantes.

Contribution au RPD de l'évaluation des interdépendances (Point 7(a) de l'ordre du jour)

- √ Mentionnez les changements climatiques dans le titre de l'évaluation, compte tenu de leur inclusion comme cinquième élément du nexus.
- √ Ajoutez « risque d'extinction » dans Message clé-A1, Figure SPM.4 & Figure SPM.A2, compte tenu de son inclusion comme un indicateur de base du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des objectifs de développement durable. Les références à la documentation source sont {2.3.3, Figure 2.13}.
- √ Ajoutez les éléments clés concernant la gestion efficace et équitable des zones de grande importance pour la biodiversité dans les descriptions de la Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dans Contexte B2, C1, C2, & Appendice IV. La référence à la documentation source est {2.3.3}.
- √ Utilisez « urbanisation, agriculture et aquaculture, industries extractives, transports, perturbation, modification du système naturel », dans Message clé-A2 & Contexte A1, au lieu du terme générique peu utile « changement d'utilisation des terres et des mers », compte tenu de l'importance de la spécificité sectorielle. Les références à la documentation source sont {2.3.1.1, 2.5.2.1}.

Contribution au RPD de l'évaluation du changement transformateur (Point 7(b) de l'ordre du jour)

- √ Ajoutez « risque d'extinction » dans Message clé-A1 et Contexte A1 & A2, compte tenu de la nature irréversible des extinctions des espèces et par conséquent de l'importance du changement transformateur dans la réduction du risque d'extinction. Les références à la documentation source sont {1.2.1, Figure 3.10}.
- √ Utilisez « urbanisation, agriculture et aquaculture, industries extractives, transports, perturbation, modification du système naturel », dans Message clé-B1 & B2, au lieu du terme générique peu utile « changement d'utilisation des terres et des mers », compte tenu de l'importance de la spécificité sectorielle et conformément à Contexte B2.
- √ Précisez les solutions fondées sur la nature par « interventions de restauration » dans Contexte B3, étant donné que, par définition, elles ne sont pas « technologiques ». Les discussions des solutions fondées sur la nature dans Contexte A11, B4 et B12 conviennent et doivent être retenues.

Contribution au cadrage pour une deuxième évaluation mondiale (Point 7(c) de l'ordre du jour)

- √ Utilisez « urbanisation, agriculture et aquaculture, industries extractives, transports, perturbation, modification du système naturel », au Paragraphe 29, au lieu du terme générique peu utile « utilisation des terres et des mers », compte tenu de l'importance de la spécificité sectorielle.
- √ Ajoutez « risque d'extinction » au Paragraphe 30, compte tenu de son inclusion comme un indicateur de base du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des objectifs de développement durable.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Thomas Brooks
Scientifique en chef
Siège de l'UICN
thomas.brooks@iucn.org

Laure Denos
Experte interactions sciences-politique, Siège de l'UICN
laure.denos@iucn.org

Siège de l'UICN
28 rue Mauverney
1196 Gland
Suisse
Tél. : +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
mail@iucn.org
http://www.iucn.org

Contexte

Depuis 75 ans, l'UICN a servi d'interface scientifique-politique pour la biodiversité et les services écosystémiques, son excellence scientifique étant assurée par ses Commissions d'experts indépendants, et sa demande politique par ses Membres : États et agences gouvernementales, ONG nationales et internationales et organisations de peuples autochtones. La structure de gouvernance de l'Union est parfaitement complémentaire à celle de l'IPBES, cette dernière étant un mécanisme entièrement intergouvernemental. Au vu de la similarité des fonctions des deux institutions, les Membres de l'UICN ont adopté la Résolution 118 lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2012, demandant « un rôle significatif pour l'UICN auprès de l'IPBES ». Depuis 2016, l'UICN et l'IPBES ont rendu cette collaboration opérationnelle par le biais d'un partenariat stratégique, notamment par un soutien substantiel en nature de l'engagement des parties prenantes (voir le tableau 3.2 dans IPBES/11/4 et IPBES/11/INF/20 Annexe Paragraphes 2 & 35), y compris en facilitant le Réseau ouvert des parties prenantes de l'IPBES (ONet) et en fournissant une contribution en nature et un soutien financier à l'organisation de la Journée des parties prenantes précédant chaque réunion plénière de l'IPBES. L'UICN exprime sa profonde reconnaissance au Gouvernement français pour son soutien constant à l'engagement de l'UICN auprès de l'IPBES.

L'UICN présente ci-dessous ses contributions pour examen par les États membres lors de la 11e session plénière.

Point 5 de l'ordre du jour provisoire — Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030 (IPBES/11/3)

L'UICN fournit un 0,5 équivalent plein temps en appui en nature à la mise en œuvre de la stratégie d'association des parties prenantes de l'IPBES, Objectif 5(c). Dans la documentation des précédentes sessions plénières de l'IPBES, le Rapport de la Secrétaire exécutive a reconnu cet appui, mais celui-ci ne figure pas dans IPBES/11/3. L'UICN serait favorable à la reconnaissance explicite de l'appui fourni par les partenaires stratégiques de l'IPBES dans les Rapports de la Secrétaire exécutive aux futures sessions plénières de l'IPBES.

Point 6 de l'ordre du jour provisoire — Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme (IPBES/11/4)

L'UICN est favorable à l'inclusion dans le Tableau 3.2 (page 10) de la reconnaissance de ses contributions en nature versées à l'IPBES en 2023, d'environ 71 000 $ par le biais d'un 0,5 équivalent plein temps et des coûts associés en appui à la mise en œuvre de la stratégie d'association des parties prenantes de l'IPBES.

D'une manière plus générale, l'UICN suggère l'inclusion de tous les postes détachés dans l'organigramme du secrétariat de l'IPBES (page 25), afin de garantir la pleine reconnaissance de ces contributions importantes.

Point 7(a) de l'ordre du jour provisoire — Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (IPBES/11/5)

Annexe Préambule & Figure SPM.1. Proposez l'ajout de « changements climatiques » au titre de l'évaluation, afin de corriger le décalage actuel du titre par rapport à l'inclusion des changements climatiques comme cinquième élément du nexus dans l'évaluation du nexus par l'IPBES en tant que telle.

Annexe Message clé-A1. Comme les écosystèmes font partie de la biodiversité (définition de la CDB), remplacez « La biodiversité et les écosystèmes fonctionnels jouent… » par « La biodiversité joue… ».

Annexe Message clé-A1. Compte tenu de l'inclusion du risque d'extinction comme un indicateur de base du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des objectifs de développement durable, ainsi que des préoccupations quant à la robustesse des indicateurs de population (Leung et al. 2020 Nature), il conviendrait d'ajouter le texte suivant à la fin de la phrase (lignes 40-42 de la version anglaise) : «, alors que l'Indice de la Liste rouge révèle que le risque mondial d'extinction des espèces a augmenté de près de 4 % par décennie au cours des 30 dernières années {2.3.3, Figure 2.13} ».

Annexe Message clé-A2. Ce serait utile de remplacer « changements d'utilisation des terres et des mers » par « urbanisation, agriculture et aquaculture, industries extractives, transports, perturbation, modification du système naturel », compte tenu de l'importance de la spécificité sectorielle. Les références à la documentation source pour cela sont {2.3.1.1, 2.5.2.1}.

Annexe Message clé-B1. Les scénarios projettent des réalisations plutôt que fournissent des « résultats ». Par ailleurs, ces prédictions ne sont pas nécessairement négatives, mais sont plutôt largement sous-optimales (comme cela apparaît clairement dans la suite du texte de ce paragraphe). Par conséquent, proposez de remplacer « …se soldent par des résultats négatifs pour d'autres éléments du nexus … » par « …projettent des réalisations sous-optimales pour d'autres éléments du nexus… ». La référence à la documentation source pour cela est {3.7.1}.

Annexe Contexte Message A1. Remplacez « changement d'utilisation des terres et des mers » par « urbanisation, agriculture et aquaculture, industries extractives, transports, perturbation, modification du système naturel », compte tenu de l'importance de la spécificité sectorielle. Les références à la documentation source pour cela sont {2.3.1.1, 2.5.2.1}.

Figure SPM.4. Compte tenu de l'inclusion du risque d'extinction comme un indicateur de base du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des objectifs de développement durable, ainsi que des préoccupations quant à la robustesse des indicateurs d'intégrité (Martin et al. 2019 Nature Ecol Evol) et des indicateurs de population (Leung et al. 2020 Nature), il serait approprié d'ajouter une case dans la figure pour « Indice de la Liste rouge ». La référence à la documentation source pour cela est {2.3.3, Figure 2.13}.

Annexe Contexte Message B2. L'UICN corrobore la phrase figurant aux lignes 486-489 de la version anglaise. Toutefois, la phrase suivante omet des éléments cruciaux de la Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Proposez par conséquent d'ajouter le texte suivant (ligne 490 de la version anglaise) : « …cible 3 pour conserver et gérer efficacement et équitablement les zones de grande importance pour la biodiversité couvrant 30 pour cent… ». La référence à la documentation source pour cela est {2.3.3}.

Annexe Contexte Message C1. Le texte omet des éléments cruciaux de la Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Proposez par conséquent d'ajouter le texte suivant (ligne 591 de la version anglaise) : « …Cadre pour conserver et gérer efficacement et équitablement les zones de grande importance pour la biodiversité couvrant 30 pour cent des terres, eaux et mers d'ici à 2030… ». Les références à la documentation source pour cela sont {2.3.3, 5.1.1.3}.

Annexe Contexte Message C2. Ce serait utile d'adapter la langue par souci de cohérence avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Il faut donc remplacer « Lorsqu'elle cible des zones où la biodiversité est source de préoccupation du ciblage des zones de … » par « Lorsqu'elle cible des

zones de grande importance pour la biodiversité… ». Les références à la documentation source pour cela sont {2.3.3, 5.1.1.3}.

Figure SPM.A2. Compte tenu de l'inclusion du risque d'extinction comme un indicateur de base du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des objectifs de développement durable, il serait approprié d'y faire référence dans la case « Biodiversité » de la Figure SPM.A2 en ajoutant le texte suivant : « (étendue et intégrité des écosystèmes ; risque d'extinction ; richesse des espèces ; composition de la communauté) ». La référence à la documentation source pour cela est {2.3.3, Figure 2.13}.

Appendice IV. Le texte correspondant à « B01 Conservation par zone » omet des éléments cruciaux de la Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Proposez d'ajouter le texte suivant : « Les stratégies de conservation y compris, mais sans s'y limiter, les aires protégées, et d'autres mesures de conservation efficaces qui utilisent une approche nexus pour conserver et gérer efficacement et équitablement les zones de grande importance pour la biodiversité à travers les paysages terrestres et marins. » Les références à la documentation source pour cela sont {2.3.3, 5.1.1.3}.

Point 7(b) de l'ordre du jour provisoire — Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (IPBES/11/6)

Annexe Message clé-A1. Le changement transformateur est également essentiel pour prévenir les extinctions d'espèces, qui sont irréversibles. Proposez par conséquent d'ajouter le texte suivant : « …pour éviter de déclencher des seuils de basculement, des extinctions d'espèces, ainsi que le déclin et l'effondrement irréversibles de fonctions écosystémiques clés. ». La référence à la documentation source pour cela est {1.2.1}.

Annexe Message clé-A6. Il s'agit d'un message clé particulièrement important ; l'inclusion de changements progressifs qui sont susceptibles d'être transposés à une plus grande échelle est particulièrement critique : « le changement transformateur, y compris les changements à petite échelle ou progressifs qui s'attaquent aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et du déclin de la nature et qui sont susceptibles d'être transposés à une plus grande échelle. »

Annexe Message clé-B1. Il conviendrait d'utiliser le terme « par lieu » (comme dans le Message clé-B2. & C2) plutôt que « par zone », ici. La référence à la documentation source pour cela est {5.3.1}.

Annexe Message clé-B1. Remplacez « changement d'utilisation des terres et des mers » par « urbanisation, agriculture et aquaculture, industries extractives, transports, perturbation, modification du système naturel », conformément au Paragraphe B2 de Contexte, compte tenu de l'importance de la spécificité sectorielle.

Annexe Message clé-B2. Remplacez « changement d'utilisation des terres et des mers » par « urbanisation, agriculture et aquaculture, industries extractives, transports, perturbation, modification du système naturel », conformément au Paragraphe B2 de Contexte, compte tenu de l'importance de la spécificité sectorielle.

Contexte Message A1. Le changement transformateur est également essentiel pour prévenir les extinctions d'espèces, qui sont irréversibles. Proposez par conséquent d'ajouter le texte suivant : « …pour éviter de déclencher des extinctions d'espèces, ainsi que le déclin et l'effondrement irréversibles de fonctions écosystémiques clés ». La référence à la documentation source pour cela est {1.2.1}.

Contexte Message A2. Compte tenu de l'inclusion du risque d'extinction comme un indicateur de base du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des objectifs de développement durable, ainsi que des préoccupations quant à la robustesse de l'empreinte écologique (Blomqvist et al. 2013 PLoS Biol), il conviendrait d'ajouter le texte suivant à la fin de la phrase (lignes 348-349 de la version anglaise) : «, alors que le risque mondial d'extinction des espèces a augmenté considérablement au cours des dernières décennies {Figure 3.10} ».

Contexte Message A6. Ce serait prudent de préciser « …des compensations de biodiversité mal conçues… » à la ligne 478 de la version anglaise.

Contexte Message A11. Il s'agit d'un paragraphe particulièrement important ; l'inclusion de changements progressifs qui sont susceptibles d'être transposés à une plus grande échelle est particulièrement critique.

Contexte Message B1. À des fins de clarté et de cohérence avec {5.3}, proposez de modifier le texte comme suit : « …pour conserver, restaurer et régénérer les lieux de valeur pour la nature et la population… ».

Contexte Message B3. Par définition, ce n'est pas pertinent de décrire les solutions fondées sur la nature comme des « technologies » (voir le Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature). Proposez donc de modifier ce texte comme suit : « …y compris des technologies digitales et des interventions de restauration par le biais de solutions fondées sur la nature… ». Les mentions de solutions fondées sur la nature ailleurs, notamment aux Paragraphes A11 de Contexte (relatif aux initiatives de durabilité locales), B4 (relatif à l'investissement privé) et B12 (relatif à l'éducation), sont appropriées.

Point 7(c) de l'ordre du jour provisoire — Rapport de cadrage pour une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES/11/7)

Annexe Paragraphe 1. L'UICN recommande de modifier la phrase à la ligne 15 (de la version française du rapport) en remplaçant « …en apportant les connaissances et les outils d'appui aux politiques nécessaires à une prise de décision éclairée … » par « …en apportant les connaissances et l'appui aux politiques nécessaires à une prise de décision éclairée… ». La fourniture d'outils ne relève pas du mandat de l'IPBES.

Annexe Paragraphe 7. Il serait important de préciser la régionalisation à utiliser dans la définition des régions pour la deuxième évaluation mondiale de l'IPBES : cela sera vraisemblablement la même que celle utilisée pour la première évaluation mondiale de l'IPBES.

Annexe Paragraphe 18. Il est important que les classifications et les typologies à utiliser dans la deuxième évaluation mondiale de l'IPBES s'appuient sur des typologies qui font autorité dans leur usage existant. La Typologie des écosystèmes mondiaux (Keith et al. 2022 Nature), que les auteurs de la deuxième évaluation mondiale pourraient envisager d'utiliser comme « unités d'analyse », en serait un exemple. Il serait donc utile de développer le texte (ligne 140 de la version française) comme suit : « …Il présentera les classifications et les typologies, en s'appuyant sur les approches existantes qui font autorité, lorsqu'elles existent, en ce qui concerne… ».

Annexe Paragraphe 29. Une préoccupation courante au sujet de la classification des facteurs utilisée dans la première évaluation mondiale de l'IPBES est l'agrégation de différents facteurs sectoriels sous « utilisation des terres et des mers ». Ce serait donc bien plus utile de remplacer « utilisation des terres et des mers » (ligne 227 de la version française) par « urbanisation, agriculture et aquaculture, industries

extractives, transports, perturbation, modification du système naturel ». Cela aurait l'avantage supplémentaire de mettre la classification de l'IPBES des facteurs directs en conformité avec la classification du Conservation Measures Partnership, qui existe de longue date, fait autorité et est communément employée (Salafsky et al. 2008 Conserv Biol).

Annexe Paragraphe 30. Le risque d'extinction est adopté comme un indicateur de base du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des objectifs de développement durable ; il a également été exploité au plus haut niveau dans la première évaluation mondiale de l'IPBES (Figure SPM.3). Conformément au Paragraphe 25, il conviendrait donc d'ajouter le texte suivant à la ligne 231 de la version française : « Ce sous-chapitre décrira les indicateurs qui mesurent les aspects liés à la nature, tels que le nombre d'espèces et leur risque d'extinction, leur distribution et leur abondance ».